

HOBBISME ET DÉMOCRATIE

Par JUSTINE BINDEDOU

UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ ET CHAIRE UNESCO DE PHILOSOPHIE

La réflexion essentielle qui aiguillonne notre propos résulte d'un intérêt : celui de mettre en examen l'actualité du hobbisme, théorie absolutiste, aujourd'hui mise à mal par toutes les visions politiques, au nom des promesses de la démocratie mais, théorie toujours évoquée, au nom d'elle-même et des incertitudes de l'homme contemporain. Auquel cas, il nous paraît opportun de se demander de quel rayonnement serait encore susceptible une théorie du pouvoir absolu, dans un monde totalement acquis à la cause de la démocratie. Est-il faux de penser, qu'à certains égards, hobbisme et démocratie s'interpellent et convergent autant qu'ils tendent à s'exclure ?

C'est dans ce cadre que, dans notre approche, s'inscrit un cheminement à deux volets qui engage, en définitive, au-delà des prises de positions conjoncturelles, des questions fondamentales de philosophie politique et, par-delà, celles de l'être social tout court.

Il s'agit premièrement d'une entreprise phénoménologique concernant le travail d'infléchissement et d'innovation conceptuelle opéré par Thomas Hobbes au XVII^e siècle, dans la pensée politique et qui lui a valu une bien sinistre réputation parmi ses exégètes. Aujourd'hui encore, il faut le reconnaître, l'image ternie du personnage Hobbes, sert de repoussoir aux défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme, avec pour arguments principaux que ses textes vont à contre-courant de la promotion des droits et des valeurs humaines. Aussi nous trouvons nous reconduite à une relecture de son œuvre et à un questionnement sur les jonctions possibles de la théorie politique de Thomas Hobbes et de la Démocratie.

Le second moment consiste en une série d'interrogations au regard de l'histoire politique contemporaine. Les failles dans les systèmes démocratiques bien établies, les fractures qu'entraînent les velléités de démocratisation dans les pays les moins avancés, tout cela suscite le doute, poussant à se demander si, en un certain sens, Hobbes n'avait pas mieux perçu, *l'encore-imperceptible*, les véritables enjeux de l'intégration du politique et des droits individuels.

I - Hobbisme et Démocratie : convergence/divergence

A- définition des concepts

a- Hobbisme

Le hobbisme est entouré de voiles mystérieux tissés, pour la plupart du temps, sur fond d'ignorance et de préjugés, qui nécessitent d'en rappeler les contours et la substance.

Par hobbisme, il faut entendre la théorie du pouvoir absolu, telle que conçue par Thomas Hobbes au Dix septième siècle. Considéré, à juste titre, comme l'un des premiers penseurs de l'État moderne, Hobbes a eu pour ambition d'élaborer une théorie rationnelle du pouvoir politique, en montrant, bien avant Jean-Jacques Rousseau, que l'État trouve sa légitimité dans la notion de contrat social. Ce qui revient à dire que la société ou l'État ne peut exister, rester stable et viable sans un accord préalable entre les individus qui la composent. La nécessité de cet accord préalable à toute vie sociale intelligente, se justifie chez Hobbes par l'hostilité permanente et continue entre les individus à l'état de nature. Cette sphère anhistorique, virtuelle, purement conceptuelle et hypothétique se veut être une forme idéale de la représentation des rapports entre les hommes, sans foi ni loi, vivant sous le règne de la dissimulation, du mensonge, de la feinte, de la lutte et de la guerre de tous contre tous¹.

Sur ce point, Hobbes est formel : sans la conclusion du contrat social, c'est l'anarchie meurtrière qui prédomine. Cette idée forte va d'ailleurs inspirer la philosophie politique moderne. Locke, Spinoza, Montesquieu, Kant s'appuieront considérablement sur le fond de la pensée hobbésienne pour élaborer leur différente théorie. La théorie de l'état de nature, la théorie du contrat social, l'essence du pouvoir absolu, la théorie de l'obéissance civile, l'omnipotence et l'omniprésence du souverain, sont, entre autre, quelques grands thèmes autour desquels il bâtit sa philosophie ; l'idée centrale étant que, sans l'existence d'un pouvoir fort pour maintenir les hommes dans le respect des uns et des autres, il ne peut avoir de paix durable. C'est la raison pour laquelle, au moment de la mise en route du pacte fondateur de l'État, chacun promet à chacun d'abandonner tous ses droits au

¹"Homo homini lupus" est une expression latine signifiant que "l'homme est un loup pour l'homme", autrement dit que l'homme est son pire ennemi. Elle fut inventée par *Titus Maccius Plautus* dit Plaute (vers 254 - 184 av. J.-C) puis fut reprise par Hobbes. Hobbes n'est pas l'auteur authentique de cette expression comme l'imagerie populaire le voudrait. Il a cependant contribué à son expansion et sa popularité.

souverain ainsi constitué (qui, lui, ne participe pas au pacte ; il n'est donc lié par aucun engagement). Le pouvoir absolu se fonde donc sur l'autonomie initiale des individus, qui y renoncent volontairement afin d'assurer leur sécurité. Partant, aucun corps intermédiaire, aucune loi religieuse, aucun Parlement ne peut limiter le pouvoir de l'État car toute limitation risquerait de provoquer le retour à l'état de nature, c'est-à-dire la guerre civile.

Le souverain qui est le détenteur de ce pouvoir sans partage est la solution pour une instauration et un maintien durables de la paix. S'il est vrai que cet aspect précis tend à choquer les consciences des défenseurs des droits humains, il est aussi vrai que Hobbes apporte, à ce niveau, une nuance à sa pensée : on ne peut observer la paix que dans l'État où celui qui gouverne ne rapporte pas tout à sa seule personne, à lui-même ou à tel ou tel autre individu mais à l'ensemble des individus, à l'intérêt de tous, c'est-à-dire à l'État comme point culminant. D'ailleurs, toute la valeur du pouvoir politique réside dans la capacité du souverain à accomplir sa mission. En gros, toute la symbolique du hobbisme réside dans ce que l'auteur lui-même nomme le Léviathan. Ce gigantisme qui, à première vue, fait appel à une puissance dominatrice doit se comprendre aussi comme l'unité du corps politique que le frontispice du livre de Hobbes laisse découvrir dès la première page. Cet anthropomorphisme induit une détention illimitée et un exercice absolu du pouvoir politique, en échange d'une paix civile durable ou perpétuelle pour parler comme Emmanuel Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle*². La référence à ce texte kantien qui pourrait paraître inadéquat dans le présent contexte est tout à fait indiquée, car même si la philosophie de Kant se veut l'antithèse et l'antidote de la philosophie politique de Thomas Hobbes, par son insistance sur la liberté et l'émancipation, elle ne repose pas moins, dans sa structure politique, sur l'édifice théorique de la philosophie de Hobbes. Qu'il s'agisse de la discipline imposée aux citoyens, de l'arbitrage du souverain, ou du dépassement de l'état de violence originel, le *Léviathan* contribue paradoxalement à l'édification d'une philosophie critique. Le jugement du souverain chez Hobbes et le tribunal de la raison chez Kant reposent sur une commune conviction : l'apaisement des conflits ne peut provenir que d'une procédure d'arbitrage ou de la représentation politique au sens propre du thème. Grosso modo, toute la logique du hobbisme réside dans les assises d'un pouvoir fort, d'une représentation forte.

b- Démocratie

Il y a, sans nul doute, autant de formes de démocratie que d'organisations sociales qui se veulent être démocratiques. L'idée même de "démocratie" à cet

² Kant Emmanuel - *Projet de paix perpétuelle*, Trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, 2002.

égard est peut-être dans ce polymorphisme qui la rend hermétique. Sans nous référer à son origine grecque, nous nous en tiendrons à la définition opératoire de ce concept, celle qui se laisse étymologiquement saisir comme «*Gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple*»³. La démocratie dans ce sens, implique le principe d'une liberté réglementée qui concerne plusieurs domaines dont la liberté d'expression, de pensée, de rassemblement, de religion. Elle implique également le principe d'égalité, en particulier l'égalité politique des citoyens, mais ce régime fonctionne mieux lorsque les citoyens, par le biais de l'instruction, acquièrent également les connaissances de base nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Ces deux principes ne peuvent en aucun cas s'exclure l'un et l'autre, il faut qu'ils soient tous deux présents, pour que la démocratie soit appréciée à sa juste valeur. De ce point de vue, la démocratie devient une philosophie liée à une valeur constitutive, s'appuyant sur les notions de liberté pour tous, d'égalité et de fraternité dans l'organisation de la vie sociale. Elle est ainsi instituée pour réaliser la volonté générale.

Le concept de volonté générale, conçu par Jean-jacques Rousseau dans *Du contrat social*⁴, désigne la volonté émanant d'un groupe d'individus et s'exerçant en retour sur tous les individus, sans distinction sociale. En ceci, la volonté générale se distingue de la volonté particulière, par laquelle chaque individu recherche son bien personnel. Autrement dit, c'est sur cette volonté générale que repose le contrat social. Il expose avec clarté que la seule forme de pouvoir politique légitime est le pouvoir qui trouve son fondement dans la volonté du peuple ou volonté générale. Cet héritage légué par les philosophes des lumières est, à la fois, valeur et technique, idée et pratique ; de sorte qu'elle apparaît aujourd'hui comme une évidence, un canevas socio politique et économique dans lequel doit se situer tout État avide de paix et de développement. Liée aux idées de souveraineté, de liberté et de droit, la démocratie est également considérée comme le meilleur des régimes politiques possibles. Et si toute l'humanité n'en jouit pas, elle est présentée comme ce qui doit être instauré partout, selon le nouvel ordre mondial.⁵ Ce qui permet à Pierre Rosanvallon de dire qu'elle constitue depuis deux siècles l'horizon évident du bien public.

³ Abraham Lincoln. Homme politique américain, président des États-Unis de 1861 à 1865.

⁴ *Du contrat social* est l'un des principaux ouvrages philosophiques de Jean-Jacques Rousseau. Il est à la base de la conception française de la démocratie.

⁵ Cazzaniga G. M., in *Souverainetés en crise*, sous la direction de J. Boulad-Ayoub et L. Bonneville. Paris-Québec, l'Harmattan-PUL, 2003, p.171.

c- Peut-on objectivement faire une conjonction de ces deux notions ?

Dans l'absolu, on peut répondre négativement à cette interrogation, parce que dans l'histoire, l'absolutisme est un pouvoir de type monolithique, il est, de fait, la négation des libertés, des droits de l'homme. Or, la démocratie est par excellence le régime qui fait la promotion des libertés et des droits de l'homme, en se fondant sur la séparation des pouvoirs telle que conçu par Montesquieu dans *L'Esprit des lois*⁶.

Une approche éclairée du hobbisme commande beaucoup de précaution. La conception hobbesienne du pouvoir apparaît diamétralement opposée à la démocratie, il faut bien se demander par contre si le philosophe, en utilisant une voie différente de celle à l'oeuvre dans la démocratie, n'arrive pas, à certains égards, aux mêmes résultats que ceux qui se réclament de la démocratie?

B/ De L'origine du pouvoir politique chez Hobbes

Selon Hobbes, l'organisation politique est un artefact, c'est-à-dire une institution qui procède de l'ingéniosité humaine. Autrement dit, ce sont les hommes eux-mêmes qui la fabriquent de concert. Par un tel artifice, ils mettent en lumière le principe même de la société civile :

« Il s'agit de l'unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une République, en latin Civitas »⁷.

En se référant à l'origine du pouvoir politique telle que Hobbes la décrit, le contrat social qui en constitue la pierre angulaire exprime l'idée selon laquelle, compte tenu de l'égalité entre les hommes à l'état de nature, on ne peut commander à autrui sans son consentement. Ainsi, le contrat requiert l'unanimité des contractants. Selon cette théorie, tous les individus passent un contrat chacun avec chacun. De telle sorte que, dans l'avenir, chacun, pour sa sécurité, accepte d'obéir (même s'il a voté contre) à ce que la majorité de l'ensemble aura décidé. Ce qui revient à dire que toute décision prise à la majorité des suffrages engage la responsabilité de

⁶ Montesquieu, *De l'esprit des lois*. Paris, Garnier Flammarion, 1979.

⁷ Hobbes, T., *Léviathan*. Trad. François Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p.177.

toutes les parties contractantes. Chacune d'elle ne peut se prononcer sur les questions générales qu'au cours d'une assemblée plénière. C'est par cette assemblée que le peuple exerce sa puissance souveraine. Il apparaît ainsi clairement que cette assemblée souveraine ne sera pas différente des contractants, du moins numériquement. Car, en droit, chacun d'eux en fera partie. Par rapport à elle, chaque particulier sera un sujet. Un tel régime politique est d'essence démocratique et pourrait être qualifié de démocratie directe⁸. Pour Hobbes, la république d'institution est la forme canonique de la souveraineté⁹ telle que présentée, parce qu'elle dégage clairement les perspectives volontaristes du *vivre-ensemble* et donne une forme adéquate au pouvoir souverain. Par là même, le peuple donne mandat de représentativité au souverain qui doit parler et agir à sa place. Par une telle enquête sur l'origine du pouvoir, Hobbes semble tenir un discours éminemment démocratique. Car en démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir, c'est lui qui le délègue à travers des élections.

C/ Des droits inaliénables

Vu l'ampleur du pouvoir souverain, la question de l'essor de l'activité privée et des droits inaliénables pourrait se poser avec acuité. Dans la théorie politique de Hobbes, cette préoccupation ne peut être éclairée qu'au regard de l'idée qu'il se fait de la liberté des individus : « Par liberté, j'entends qu'on n'interdise rien à personne si ce n'est pas nécessaire, de ce qui était permis dans la loi de nature ; c'est-à-dire qu'il n'y ait d'autre restriction à la liberté naturelle que celle qui est nécessaire au bien de la république»¹⁰.

De cette idée se dégagent deux dimensions essentielles.

L'une concerne la partie du droit naturel que l'individu n'a pas transmis au souverain au moment du pacte fondateur de l'État. Il s'agit de la liberté naturelle de se défendre si sa vie et ses moyens d'existence sont menacés, d'une manière ou d'une autre, par le souverain (Même si les raisons mises en avant par celui-ci sont légales, cela importe peu). Ici se profile une nette ressemblance avec la conception

⁸ Hobbes, T., *De cive*, II, Chap.VII « la démocratie n'est pas établie par des conventions que chaque particulier fasse avec le peuple, mais par des pactes réciproques qu'on fait les uns avec les autres » p.171.

⁹ L'engagement que les individus font envers leur futur souverain est unilatéral. Celui-ci n'est pas parti au contrat. Cela signifie qu'il ne leur promet rien. Ainsi, quoi qu'il fasse, il ne leur fera pas tort. Par contre, les sujets sont tenus de respecter leur engagement, en exécutant tout ce qu'il leur commandera de faire, pour la paix et la défense commune.

¹⁰ Hobbes, T., *Elements of law*, II, IX, 4, p. 298.

des droits inaliénables, tel que le stipule ‘*la déclaration universelle des droits de l’homme*’ : le droit à la vie, le droit de se défendre lorsque sa vie est menacée, le droit d’aller et de venir, le droit d’éduquer ses enfants, le droit de jouir de l’eau et de l’air.¹¹ Ce qui revient à dire que l’individu n’abandonne le droit sur toute chose, qu’en tant qu’il est incompatible avec la paix. Mais le droit naturel, entendu comme la liberté d’utiliser tous les moyens en son pouvoir pour protéger sa vie demeure un droit incessible.

L’autre dimension se rapporte au silence de la loi civile. Malgré l’esprit mécaniste qui est au centre de son œuvre, Hobbes n’a jamais considéré l’homme comme un robot, c’est-à-dire un homme dont on peut prévoir toutes les conduites possibles : il assigne des limites à la loi civile. Celle-ci ne peut régir toutes les actions humaines. En d’autres termes, il existe des domaines auxquels elle ne touche pas. Dans cette sphère, l’individu agit selon les prescriptions de sa raison. Le philosophe qu’on considère souvent comme un ennemi de la liberté de l’individu défend ainsi une thèse qui s’accorde avec l’esprit du libéralisme : face à la contrainte légale, c’est-à-dire à l’obligation née de la loi civile, il existe une marge d’activité où l’individu peut faire ce qu’il veut :

« La liberté des sujets ne réside par conséquent que dans les choses qu’en réglementant leurs actions, le souverain a passées sous silence, par exemple la liberté d’acheter, de vendre, de conclure d’autres contrats les uns avec les autres ; de choisir leur résidence, leur genre de nourriture, leur métier, d’éduquer leurs enfants comme ils le jugent convenable et ainsi de suite »¹².

La doctrine de Hobbes insiste également sur l’égalité, le droit à une vie décente. La justice quant à elle consiste, dans ce conglomérat de liberté, à mettre tous les citoyens sur un pied d’égalité, conformément à l’équité qui est la principale loi de nature, comme c’est le cas dans la démocratie.

Comme on peut le constater, le vœu de Hobbes est de voir l’individu jouir du maximum de liberté compatible avec la paix sociale. C’est pourquoi, il n’est pas tout à fait excessif de souligner que la liberté occupe une place importante dans sa théorie de l’État. Pour lui, la liberté est à mettre au rang des « commodités de la vie »¹³. Ce vœu, me semble-t-il, est conforme à l’esprit et à la lettre de la déclaration universelle des droits de l’homme ci-dessus citée.

De plus, il soutient l’idée selon laquelle l’exercice du pouvoir n’est pas arbitraire. Il y a une loi au-dessus du souverain: le salut du peuple est la loi

¹¹ Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 adoptée par l’Assemblée générale de l’ONU dans la résolution 217A (III) du 10 décembre 1948.

¹² Hobbes Thomas, *Léviathan*, trad. François Tricaud, Paris, Sirey, 1971, p. 224.

¹³ Hobbes Thomas, *Éléments of Law Natural and Politic ou Éléments de loi*, Trad. Milanese, A., Paris, Allia, 2006.

suprême. Le souverain doit respecter cette loi, en accomplissant sa mission. Il y va de son propre intérêt. Ainsi Hobbes ne sépare pas radicalement les intérêts des citoyens de ceux du souverain. De ce fait, le souverain doit gouverner en faisant de bonnes lois dans la mesure où elles sont nécessaires au bien de la collectivité. Le souverain ne doit pas faire n'importe quelle loi ; elle doit être rationnelle. Aucune loi civile ne doit être, en principe, contraire à la loi de nature fondamentale¹⁴. Tout cela, pour dire que le souverain de, Hobbes n'a pas que des droits. Il a aussi des devoirs.

C'est bien peut-être à ce niveau, qu'il importe de se demander si la négligence de cet aspect du Hobbisme, n'entraîne pas nos États démocratiques contemporains vers des impasses. En effet, jusqu'à quel point hobbisme et démocratie sont-ils véritablement antinomiques ? Et à supposer que l'antinomie ne soit que partielle, ce qui semble se justifier au regard de l'histoire, comment ne pas se demander si Hobbes n'avait pas raison, en un certain sens ? La question de savoir s'il faut, contre Hobbes, sauver le peuple contre la république ou bien s'il s'agit de sauver le peuple par la république vient à point nommé ?

II- Les failles de la démocratie ou la clairvoyance de Hobbes !

Pour nous qui vivons une époque où la liberté d'expression est devenue un droit inaliénable, et où le droit et la volonté des individus semblent primer sur la volonté générale, où il existe une forme très expressive et très explosive des libertés, soutenue par un mouvement général de défense des droits et libertés individuels, l'omniprésence du souverain dans tous les domaines de la vie de l'État, tel que voulu par Hobbes, est apparemment intolérable. Ce qui disqualifie, une fois de plus, sa théorie politique du champ des investigations politiques actuelles. Pourtant, une grande place est paradoxalement donnée, dans le même temps, au républicanisme comme forme de gouvernement où la chose publique est respectée et où les intérêts particuliers sont exclus des champs politique. Dans le fond, une fois mandat donné au souverain de parler et agir au nom du peuple (de le représenter), c'est fragiliser sa mission que de vouloir s'impliquer individuellement dans la gestion de la république. La république doit être forte et dominante. En la matière, les républiques française et américaine donnent l'image type du républicanisme, en ce qu'elles sont expressives de la démocratie représentative, avec ce que cela comporte comme dangers liés à la présence du pouvoir exécutif

¹⁴ Maintenir la paix chaque fois que cela est possible

sur le pouvoir législatif, à l'oubli des revendications des classes populaires, et comme avantages surtout concernant la stabilité du régime.

De ce point de vue, la théorie politique de Hobbes ressemble, dans une certaine mesure, à la conception républicaine de la gestion du pouvoir développée dans sa version française, telle que décrite sous la plume de Jean-Jacques Rousseau. En effet, le management des républiques¹⁵ requiert un pouvoir fort, même si, sous les apparences de la démocratie, cet aspect n'est pas perceptible : « les représentants devraient représenter en s'attachant fidèlement aux désirs exprimés par les représentés. Mais, simultanément, ils devraient pouvoir se détacher des désirs impossibles des représentés, pour mieux défendre les intérêts collectifs dans la réalité. »¹⁶. Ce que Hobbes défend, c'est justement cet intérêt collectif. Quand l'intérêt général est mis à mal, au détriment des individualismes, on aboutit à ce qu'il est permis ici d'appeler les failles de la démocratie.

J'entends par les failles de la démocratie, les clivages socio-politiques contemporains qui sévissent un peu partout dans le monde : en Irak, en Amérique latine et plus généralement en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Congo, en Guinée, au Bénin, en Sierra Léone... Pour ne citer que ces quelques exemples parmi tant d'autres. La question à ce niveau-ci serait de savoir si face à ce regain de violence, dans les sociétés démocratiques et dans les sociétés en voie de démocratisation, Thomas Hobbes n'a pas eu raison d'élaborer une telle théorie. Le cas de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire me servira d'exemple.

A- Cas pratique : la crise politique en Côte d'Ivoire

Depuis 1960, date des indépendances des colonies françaises, la Côte d'Ivoire est entrée dans une nouvelle phase de la vie politique, avec pour modèle le type de gouvernement voulu, imposé et soutenu par les anciens colonisateurs¹⁷.

¹⁵ Langdon, S., *The Republic of the Israelites: an example to the American State*. (1788), dans *L'invention de la république, le « Model » américain*, de Denis Lacorne, Paris, Hachette, 1991, p. 119.

¹⁶ Herrera É., In *Souverainetés en crise*. Sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, Paris-Québec, l'Harmattan-PUL, 2003, p.151.

¹⁷ Acte du colloque d'Abidjan, 9 au 11 Janvier 2002 -*Paix, Violence et Démocratie en Afrique*. Paris, l'Harmattan, 2002. « Selon les anciens maîtres, les régimes d'un homme et d'un parti sont nécessaires en Afrique, précisément parce que les nations reposent sur des fondements fragiles et qu'elles sont confrontées à des tâches urgentes et monumentales d'intégration et de développement. Bien plus, ils soutiennent l'idée selon laquelle, pour une population qui n'est qu'à un faible degré de formation politique; le sentiment d'identité nationale sera probablement

L'ère de la vraie autonomie et de la vraie responsabilité commence ainsi, non sans inquiétudes. Ce qui permettra à René Dumont d'exprimer son pessimisme sur la capacité des Africains à s'autogérer¹⁸. Même si la réplique à une telle remise en question ne me semble pas opportune pour le moment, il importe de noter que pour comprendre l'actuelle flambée de violence qui accompagne la démocratisation en Côte d'Ivoire, il faut prendre un recul historique pour rappeler les présupposés théoriques et les conditions qui ont vu naître cet État et à travers lui, tous les États africains. Dans les faits, l'on notera essentiellement que ce qui a prévalu dans la Côte d'Ivoire d'après les indépendances, c'était de combler le déficit de valeur causé par la balkanisation de l'Afrique à la conférence de Berlin, pour rétablir l'équilibre perdu. Là-dessus, je le pense, les attentes ont été relativement comblées, même si cela n'a duré partiellement que trois décennies. Quel bilan faut-il faire de la gestion du pouvoir politique en Côte d'Ivoire et quel en est le lien avec le présente thématique ?

Il s'agit, au regard de la crise socio politique qui sévit dans ce pays, de s'interroger sur la fiabilité et l'efficacité de la forme de l'exercice du pouvoir démocratique, comme mode de gouvernement. Pour y arriver, il nous faut distinguer deux périodes différentes.

a- L'ère Houphouët Boigny : le parti unique

Les différentes constitutions de la Côte d'Ivoire soulignent en substance que l'État de Côte d'Ivoire est une république indépendante et souveraine. La République de Côte d'Ivoire se veut donc une et indivisible, laïque, démocratique et sociale. Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.¹⁹ Elle se réclame pour ainsi dire des valeurs républicaines telles qu'elles furent vécues dans l'ancienne colonie française ou telles qu'elles se vivent dans les pays avancés.

L'ère Houphouët Boigny a consisté à créer un État, à engendrer une nation en suscitant une conscience nationale et en jetant les bases d'une solidarité et d'une fraternité vraies, dans un pays de plus de soixante ethnies. Il a conçu la problématique de l'unité comme la voie la plus idoine pour parvenir au développement. La justification des assises théoriques du parti unique de Côte

créé par la concentration non seulement sur un parti unique mais aussi sur un leader unique». P.132.

¹⁸ Dumont, R., *l'Afrique noire est mal partie*. Paris, Seuil, 1962, p.254.

¹⁹ Thème relevé dans la première Constitution de Côte d'Ivoire et repris dans la deuxième Constitution. Dans ce cas, la démocratie consiste, non à abolir l'autorité (base essentielle du lien social), mais à substituer à son fondement divin une légitimité populaire via des élections.

d'Ivoire²⁰, répond à l'attente d'une autonomie responsable et d'un État politiquement stable.

Sous Houphouët Boigny, en effet, la Côte d'Ivoire a connu une prospérité sans pareille et une relative paix, ce qui a permis à ce pays d'amorcer un tournant important de son histoire, qualifiée à cet effet de "miracle économique ivoirien", avec pour effets bénéfiques, un rayonnement économique dynamique et un havre de paix pour toute la communauté économique de l'Afrique de l'ouest et même au delà. Pour en arriver à ce challenge, le parti unique de Côte d'Ivoire avec, à sa tête, le président Houphouët, a sacrifié à la tradition, les agissements propres aux partis uniques en général : possession totale du pouvoir, monopolisation du pouvoir politique par le chef de l'État dont l'ambition était de mourir au pouvoir²¹. Bref, un Léviathan au sens hobbesien du thème.

Même si cette époque de l'histoire économique de la Côte d'Ivoire est louable, il ne demeure pas moins que le parti unique de cote d'ivoire, comme instrument de progrès, a dérivé en un exercice totalitaire du pouvoir politique, donnant ainsi le ton aux revendications multipartites, symbole de l'instauration de la démocratie multipartite et de la violence du réveil démocratique en Côte d'ivoire.

b- Le multipartisme ou la violence du réveil démocratique

À l'aune des années 1990, se profile en Afrique un bouillonnement politique dû à une économie fortement en crise et à une paupérisation accrue des populations. S'il est vrai que la Côte d'Ivoire fait partie des pays africains exemplaires en matière de rayonnement économique, il est aussi vrai, qu'elle n'échappe pas à la grosse crise économique qui gagne toute l'Afrique subsaharienne surtout du fait « du programme d'ajustement structurel »²², prônant de sévères politiques d'austérité. Dans les économies africaines en crise il résulte une grande instabilité.

Ce climat va favoriser une politique d'ingérence et de gestion extérieure dans les affaires intérieures des États, encourager les revendications sociales au point de faire fléchir le parti unique. Ce changement est attribuable, d'une part à la *perestroïka et à la Glasnost* de Michael Gorbatchev et d'autre part au discours prononcé par François Mitterrand au *sommet de La Baule* en 1990. Des appels au

²⁰ Le parti démocratique de Côte d'Ivoire, (PDCI-RDA) est une branche du rassemblement démocratique africain.

²¹ Le président Félix Houphouët-Boigny mourut effectivement au pouvoir en 1993.

²² Les restrictions budgétaires imposées par les bailleurs de fonds ont considérablement affecté des populations en proie à une paupérisation croissante.

renouveau démocratique finissent par porter leurs fruits avec l'instauration du multipartisme en 1990. En Côte d'Ivoire, l'euphorie de cette nouvelle donnée de l'instrumentalisation démocratique voit naître plus de 60 partis politiques qui ne sont, dans les faits, que des regroupements ethniques. La liberté d'expression devient dans ces conditions, une plateforme d'injures politiques. Il aurait fallu, dans ces conditions, redéfinir les contours du jeu démocratique, de sorte à éduquer les acteurs politiques aux mécaniques de la démocratie : « la démocratie est fille de l'éducation... de l'éducation naissent le civisme et les horizons nationaux », faisait remarquer Béchir Ben Yahmed²³. Malheureusement, toute cette appropriation maladroite de la démocratie s'est faite sans assistance extérieure, dans une indifférence totale de la communauté internationale.

Profitant de ce silence coupable, les politiciens ivoiriens trouvent pour nouvelles cibles les écoles et universités et finissent par créer un monstre : la fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (la FESCI) dont la maîtrise leur échappe encore aujourd'hui²⁴. La lutte pour la démocratisation de la Côte d'Ivoire s'est appuyée sur une vive et violente revendication qui a fini par la plonger dans un état chaotique, au lendemain du coup d'état militaire²⁵. Depuis, ce pays baigne dans une incertitude statique du lendemain²⁶. L'exemple de la Côte d'Ivoire est de très près comparable à ceux d'autres pays africains en général. Dans bien des cas, la revendication démocratique s'est effectuée de manière chaotique, donnant lieu à des guerres ethniques ou tribales et à des coups d'état militaires et politiques qui ont finalement eu raison de la démocratie.

Face à cette situation, et pour revenir à la corrélation entre hobbisme et démocratie, la question pourrait se poser de savoir ce que vaut la démocratisation quand elle aboutit à des situations aussi périlleuses que celle de la Côte d'Ivoire. De façon anachronique, certaines voix ne s'élèvent-elles pas pour traduire l'embarras : « ne valait-il pas mieux vivre sous la main puissante du parti unique et profiter de la relative paix qu'elle offrait plutôt que de souffrir le martyre d'une démocratie qui n'est en fait qu'un nouvel état de nature ? ». Et, en effet, que peut valoir la démocratie, si elle ne peut assurer la suprématie de l'autorité politique sur les intérêts des groupuscules ou des individus ? Finalement, d'un point de vue hobbesien, il est à se demander ce que valent les libertés ou la démocratie dans un

²³ Cité par Salif M'boh dans "La démocratie multipartite", in *Paix, violence et démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.136.

²⁴ Monsieur Soro Guillaume, chef de la rébellion qui sévit en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, ainsi que Monsieur Charles Blé Goudé, leader de la jeunesse patriotique, proche du camp présidentiel, sont tout les deux des purs produits de cette école de la violence.

²⁵ 24 décembre 2002.

²⁶ La Côte d'Ivoire est actuellement divisée en deux parties du fait de la guerre, la moitié nord occupée par l'ex-rébellion et la moitié sud par la mouvance présidentielle.

monde en proie à des passions et intérêts individuels.

N'est-ce pas cette attitude de l'homme toujours mû par les passions et l'égoïsme que l'auteur du *Citoyen* dénonçait en annonçant l'avènement du Léviathan comme remède? Il s'agit là de quelques interrogations dont les réponses se laissent peut-être deviner d'elles-mêmes. Cependant, à ce propos, les réponses importent moins que les questions elles-mêmes.

Loin de nous l'idée d'en conclure à l'incapacité africaine à s'approprier dignement les bienfaits des pratiques démocratiques. La question ne se pose même pas en ces termes, car l'articulation du pouvoir démocratique existe, à bien des égards, dans la culture africaine. En effet la gestion politique des espaces communautaires villageois fait suite, à sa manière, à l'idéal de la démocratie représentative, à la seule différence que l'État est une hyper structure plus complexe et bien plus sophistiquée que les espaces publics tribaux africains. D'où la nécessité pour les africains d'acquérir la culture de la démocratie et de se mettre au pas de la mondialisation, par une valorisation et une revendication culturelle et identitaire propre telle que posée par le libéralisme politique.

Dans ces conditions, la question de savoir ce que c'est que la démocratie n'a plus sa raison d'être. C'est plutôt le *comment* et non le *pourquoi* parvenir à la démocratie, qui doit primer dans la nécessité d'une appropriation de la démocratie, facteur de progrès et de paix sociale.

Quelles leçons en tirer ?

Le retour à de nombreux cas d'échecs de l'application du pouvoir absolu pousse à invalider la théorie politique de Hobbes. Celle-ci préfigure l'État totalitaire, déficitaire en termes de droits humains, ce qui entraîne comme conséquence l'idée de démocratie qui gagne de plus en plus le cœur des hommes. Cependant, il reste qu'au cœur de sa théorie du Léviathan des interrogations sont suscitées du fait qu'aucune démocratie ne peut véritablement éluder : Quelle part d'obéissance le pouvoir peut-il exiger, sans outrepasser son but? Quelle forme de liberté les hommes qui vivent dans les sociétés démocratiques peuvent-ils légitimement réclamer, sans menacer la paix civile?

BIBLIOGRAPHIE

Hobbes, T., *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Paris, Sirey, 1971.

Hobbes, T., *Le citoyen ou les fondements de la politique*, trad. S. Sorbière, Paris, GF Flammarion, 1982.

Hobbes, T. *Elements of law* Hobbes Thomas, *Elements of law Natural and Politic ou Elements de loi*, Trad. Milanese, A., Paris, Allia, 2006. II, IX, 4.

Hobbes, T. *De cive*, II, chap. VII.

Dewey, J., *Le Public et ses problèmes*, trad. de l'anglais par Joëlle Zask, éditions Léo Scheer, 2003,

Angenot, M., *La démocratie, c'est le mal*, Québec, Presse de l'Universitaire Laval. 2004.

Acte du colloque, *Paix, violence et démocratie en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 2002.

Dumont, R., *l'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962.

Herrera, É., « *Sur la représentation* » in *Souverainetés en crise*. Sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, Paris-Québec, l'Harmattan-PUL, 2003, 2003.

Kant Emmanuel., *Projet de paix perpétuelle*. Trad. J.Gibelin, Paris, Vrin, 2002.

Rousseau Jean-Jacques, *Du contrat social*. Paris 10/18, 1973.

Cazzaniga, G.M., « *La démocratie comme système symbolique, ou les symboles de la souveraineté* » dans *Souverainetés en crise*. Paris-Québec, l'Harmattan-PUL, 2003, 2003.

Montesquieu, *De l'esprit des lois*. Paris, Garnier Flammarion, 1979.

Rosanvallon, P., *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.